

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01145 Numéro SIREN : 752 172 890 Nom ou dénomination : EMC2
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 17951

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 988	1 881	1 107	1 996
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 378 063		1 378 063	1 378 063
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		1 381 050	1 881	1 379 170	1 380 059
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	62 271		62 271	33 780
	Autres créances	51 458		51 458	49 980
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	41 206		41 206	84 031
	Charges constatées d'avance	521		521	506
	TOTAL (III)	155 456		155 456	168 296
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 536 506	1 881	1 534 625	1 548 355

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	30/06/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d' émission, de fusion, d' apport ... Ecart de réévaluation	907 074	907 074
	RESERVES		
	Réserve légale	90 707	90 707
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	47 750	146 123
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	324 477	201 628
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	22 049	22 049
	Total des capitaux propres	1 392 058	1 367 581
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	69 219	66 527
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477	485
	Dettes fiscales et sociales	71 879	106 073
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	993	7 690
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	142 567	180 775
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 534 625	1 548 355
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	324 477,38	201 627,62
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	142 567	180 775
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2023

30/06/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	907 074	907 074
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	90 707	90 707
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	47 750	146 123
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	324 477	201 628
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	22 049	22 049
	Total des capitaux propres	1 392 058	1 367 581
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	69 219	66 527
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477	485
	Dettes fiscales et sociales	71 879	106 073
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	993	7 690
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	142 567	180 775
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 534 625	1 548 355
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	324 477,38	201 627,62
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	142 567	180 775
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 30/06/2023

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 534 625** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **715 046** euros et un total **charges** de **390 568** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **324 477** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations financières concernent les titres de la SARL Optique MOISON pour un montant de 1 250 000 euros.

Les immobilisations financières concernent les titres de la SARL ALLAIRE VISION pour un montant de 105 000 euros.

Les immobilisations financières concernent les titres de la SCI ALLOPTIMMO pour un montant de 999 euros.

Le montant des frais d'acquisition des titres ont été incorporés au prix de revient pour un montant de 22 049 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	2 988					2 988
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 988					2 988

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	1 378 063					1 378 063
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 378 063					1 378 063

TOTAL	1 381 050						1 381 050
--------------	------------------	--	--	--	--	--	------------------

--	--	--	--	--	--	--	--

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	992	889		1 881
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	992	889		1 881
TOTAL		992	889		1 881

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	22 049			22 049
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	22 049			22 049
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		22 049			22 049

Dont dotations et reprises { - d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	62 271	62 271	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	847	847	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	50 611	50 611	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	521	521	
TOTAL DES CREANCES		114 250	114 250	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	477	477		
	Personnel et comptes rattachés	3 322	3 322		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 761	2 761		
	Impôts sur les bénéfices	2 105	2 105		
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 071	16 071		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 619	47 619		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	69 219	69 219		
	Autres dettes	993	993		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		142 567	142 567		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		16 114			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Total des Charges à payer		52 511
Dettes fiscales et sociales		51 518
<i>DETTES CONGES PAYES</i>	<i>3 322</i>	
<i>DETTES SOCIALES S/CP</i>	<i>687</i>	
<i>CHARGES FISCALES CP</i>	<i>41</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>47 468</i>	
Autres dettes		993
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>993</i>	

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	13 146,00	69,0000	907 074,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	13 146,00	69,0000	907 074,00

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Capitaux
propres

Quote-part
détenue en
pourcentage

Résultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SARL OPTIQUE MOISON CHARLES
SARL ALLAIRE VISION
SCI ALLOPTIMMO

1 059 555
171 173
4 574

100,00
70,00
99,90

330 642
62 401
17 222

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/06/2023

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participation

Dettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
Participations
Créances sur participations
Prêts
Autres titres immobilisés
Autres immobilisations financières

1 378 048

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
Clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé non versé
Valeurs mobilières de placement
Disponibilités

60 663

50 611

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes envers établissements de crédits
Emprunts et dettes financières divers
Avances, acomptes reçus sur commandes
Dettes fournisseurs comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

53 105

EMC2

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 907 074 euros
Siège social : 8 Rue Notre Dame
35600 REDON
752 172 890 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le trente et un octobre, à dix heures trente, les associés se sont réunis au cabinet ROBIN Joakim – 8 quai de l'écluse 44460 Saint Nicolas de Redon en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les éventuels pouvoirs des associés représentés.

Monsieur MOISON Edouard préside la séance en qualité de gérant et associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2023 et affectation du résultat,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Ratification de la rémunération de Monsieur MOISON Edouard et de Madame MOISON Marie-Charles,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

em em

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023, approuve les comptes annuels de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 324 477,38 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 324 477,38 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves », soit 324 477,38 euros

Après imputation de ce bénéfice de 324 477,38 euros, le solde « Autres Réserves » sera de 372 227,65 euros.

L'assemblée générale a décidé de distribuer 370 000 euros bruts prélevés sur le poste « Autres réserves » dont 307 038 euros de dividendes nets et 62 962 euros de prélèvements sociaux et fiscaux.

Le dividende brut par part sera de 30,4275 euros.

Les associés reconnaissent être informés que les revenus distribués aux personnes physiques sont imposables :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique de 30%,
- Soit, sur option prévue à l'article 200 A, 2 nouveaux du CGI, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

Conformément à l'article 117 quater du CGI, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliés en France donne lieu au prélèvement à la source d'un impôt au taux de 12,80%. (Prélèvement non libératoire en cas d'option pour l'imposition au barème).

Les associés reconnaissent être en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce prélèvement de 17,20 % devrait être opéré par la société distributrice et déclaré sur l'imprimé 2777D dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

em
em

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2022	300 000 €	0 €	0 €
30/06/2021	300 000 €	0 €	0 €
30/06/2020	240 000 €	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération courante allouée à Monsieur MOISON Edouard au cours de l'exercice.

Monsieur MOISON Edouard a perçu une rémunération nette de 82 500 euros sur l'exercice.

Par ailleurs, la société supporte les charges sociales obligatoires et fiscales ainsi que les charges complémentaires suivantes :

- Contrat d'assurance prévoyance souscrit auprès d'Allianz
- Contrat d'assurance prévoyance souscrit auprès d'Allianz
- Contrat d'assurance prévoyance souscrit auprès de Groupama
- Contrat d'assurance retraite souscrit auprès d'AFER

Monsieur MOISON Edouard, co-gérant associé, a perçu en rémunération de son mandat social la somme de **162 698,63 euros** sur l'exercice clos le 30 juin 2023, qui comprend :

Rémunération nette	Charges sociales et fiscales obligatoires
82 500 euros	72 384,00 euros

Cotisations sociales facultatives	
Contrat d'assurance prévoyance complémentaire souscrit auprès d'Allianz	712,44 euros
Contrat d'assurance prévoyance complémentaire souscrit auprès d'Allianz	795,40 euros
Contrat d'assurance prévoyance complémentaire souscrit auprès de Groupama	506,79 euros
Contrat de retraite individuelle Souscrit auprès d'AFER	5 800,00 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération courante allouée à Madame MOISON Marie-Charles au cours de l'exercice.

Em em

Madame MOISON Marie-Charles a perçue une rémunération nette de 60 000 euros sur l'exercice.

Par ailleurs, la société supporte les charges sociales obligatoires et fiscales ainsi que les charges complémentaires suivantes :

- Contrat d'assurance prévoyance santé souscrit auprès d'April.
- Contrat d'assurance prévoyance souscrit auprès de Allianz.
- Contrat d'assurance prévoyance souscrit auprès de Groupama
- Contrat d'assurance retraite souscrit auprès d'AFER

Madame MOISON Marie-Charles, co-gérante associée, a perçu en rémunération de son mandat social la somme de **142 472,20 euros** sur l'exercice clos le 30 juin 2023, qui comprend :

Rémunération nette	Charges sociales et fiscales obligatoires
60 000 euros	72 733,64 euros

Cotisations sociales facultatives	
Contrat d'assurance prévoyance santé souscrit auprès d'April	1 803,72 euros
Contrat d'assurance prévoyance complémentaire souscrit auprès de Allianz	1 640,34 euros
Contrat d'assurance prévoyance complémentaire souscrit auprès de Groupama	494,50 euros
Contrat de retraite individuelle Souscrit auprès d'AFER	5 800,00 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

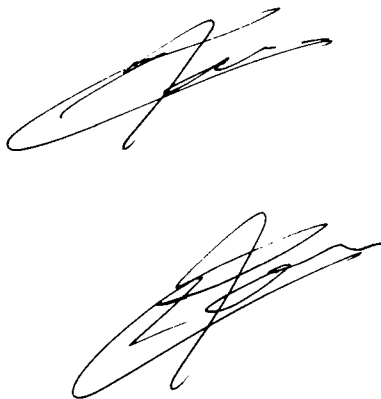
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

em em

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Les associés



La gérance



EMC2
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 907 074 euros
Siège social : 8 Rue Notre Dame
35600 REDON
752 172 890 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et des statuts de notre société à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires s'élève à 412 828 euros au 30 juin 2023 contre 341 033 euros pour l'exercice précédent.

Les chiffres clés de notre activité peuvent être résumés ainsi :

	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Chiffre d'affaires	412 828	341 033	351 176	360 680	268 510
Marge de production	412 828	341 033	351 176	360 680	268 510
Valeur ajoutée	393 373	320 642	333 418	344 364	253 805
Excédent brut d'exploitation	32 752	27 933	27 498	28 798	19 377
Produits financiers	301 961	181 341	151 096	300 000	250 001
Résultat net comptable	324 477	201 628	172 580	321 800	267 777

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

em

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2023 sont les suivants :

Poursuivre l'activité déjà engagée l'exercice précédent.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTROLES

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

1- CH MOISON OPTICIEN

Notre société a pris le contrôle de la société suivante : CH MOISON OPTICIEN

Les parts ont été acquises de la manière suivante :

- Apport des titres de Marie Charles MOISON et Edouard MOISON à la SARL EMC2

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2012 Madame Marie Charles MOISON et Monsieur EDOUARD MOISON ont fait l'apport à la société SARL EMC2 de l'intégralité de leurs parts en leurs possessions, à savoir 10 860 parts sociales de la société CH MOISON OPTICIEN.

Cet apport a été rémunéré par l'attribution de parts sociales dans la société EMC2 au profit de Monsieur MOISON Edouard et de Madame MOISON Marie-Charles.

- Achat des parts sociales de Monsieur Charles MOISON :

Monsieur Charles MOISON a cédé 10 440 parts qu'il possède dans la société Charles MOISON OPTIQUE.

De telle sorte que le capital social de la société SARL
CH Charles MOISON OPTICIEN est le suivant :

- Vingt et un mille trois cents (21 300) parts de seize euros et quarante-trois centimes (16,43 €) chacune de valeur nominale et attribuée comme suit :
 - ✓ A la SARL EMC2 21 300 parts (100 % du capital)
Numérotées de 1 à 21 300



Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 511 341 euros contre 1 431 044 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 522 234 euros contre 1 439 628 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaire s'élève à 133 399 euros contre 113 357 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 30 219 euros contre 32 955 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 241 662 euros contre 1 188 720 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 280 572 euros contre 250 908 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier positif de 106 519 euros (distribution de la filiale SAJE pour un montant de 102 001 euros), il s'établit à 387 091 euros contre 356 530 euros l'exercice.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 67 364 euros contre 63 497 euros l'exercice précédent,

L'exercice clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice de 330 642 euros contre un bénéfice de 293 033 euros l'exercice précédent.

2- ALLOPTIMMO

La société a été créée le 30/03/2018.

Le capital social est de 1 000 euros constitués par 1 000 parts sociales.

La SARL EMC2 détient 999 parts sociales soit 99.9% du capital.

Au cours de l'exercice clos le 30/06/2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 59 014 euros contre 48 991 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 33 040 euros contre 39 468 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 25 975 euros contre 9 524 euros l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers, il s'établit à 17 853 euros contre 3 232 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés de 631 euros contre 0 euros l'exercice précédent,



L'exercice clos le 30/06/2023 se traduit par un bénéfice de 17 222 euros contre par un bénéfice de 3 232 euros l'exercice précédent.

3- ALLAIRE VISION

La société a été créée le 03/08/2018.

Le capital social est de 150 000 euros constitués par 15 000 parts sociales.

La SARL EMC2 détient 10 500 parts sociales soit 70% du capital.

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 de 12 mois ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 329 410 euros contre 240 397 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 335 823 euros contre 241 961 euros l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaire s'élève à 41 011 euros contre 37 299 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 10 432 euros contre 10 596 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 271 063 euros contre 231 758 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 64 220 euros contre 10 203 euros l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (126) euros, il s'établit à 64 094 euros contre 9 793 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un impôt des sociétés de 2 773 euros contre (231) euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30/06/2023 se traduit par un bénéfice de 62 401 euros contre un bénéfice de 10 024 euros l'exercice précédent.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 412 828 euros contre 341 033 euros l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 413 085 euros contre 341 039 euros l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaire s'élève à 187 583 euros contre 160 709 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 9 455 euros contre 13 900 euros pour l'exercice précédent.



Le montant des cotisations des gérants s'élève à 162 671 euros contre 117 152 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 380 971 euros contre 314 782 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 32 114 euros contre 26 258 euros l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier positif de 299 857 euros (distribution de la filiale CH. MOISON OPTICIEN pour un montant de 300 000 euros), il s'établit à 331 970 euros contre 206 910 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 7 493 euros contre 5 282 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice de 324 477 euros contre 201 628 euros.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Résultat net	324 477 €	201 628 €	172 580 €	321 800 €	267 777 €
Capitaux propres	1 392 058 €	1 367 581 €	1 465 953 €	1 533 373 €	1 511 573 €
Autonomie financière	90,71€	88,32€	87,29%	92.23%	96.22%
Capacité autofinancement	325 366 €	203 297 €	173 214 €	322 121 €	267 777 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, soumis à l'approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 324 477,38 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves », soit 324 477,38 euros

Après imputation de ce bénéfice de 324 477,38 euros, le solde « Autres Réserves » sera de 372 227,65 euros.

L'assemblée générale a décidé de distribuer 370 000 euros bruts prélevés sur le poste « Autres réserves » dont 307 038 euros de dividendes nets et 62 962 euros de prélèvements sociaux et fiscaux.

Le dividende brut par part sera de 30,4275 euros.



Les associés reconnaissent être informés que les revenus distribués aux personnes physiques sont imposables :

- Soit au prélèvement forfaitaire unique de 30%,
- Soit, sur option prévue à l'article 200 A, 2 nouveaux du CGI, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

Conformément à l'article 117 quater du CGI, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliés en France donne lieu au prélèvement à la source d'un impôt au taux de 12,80%. (Prélèvement non libératoire en cas d'option pour l'imposition au barème).

Les associés reconnaissent être en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce prélèvement de 17,20 % devrait être opéré par la société distributrice et déclaré sur l'imprimé 2777D dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2022	300 000 €	0 €	0 €
30/06/2021	300 000 €	0 €	0 €
30/06/2020	240 000 €	0 €	0 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION COURANTE ALLOUEE A MONSIEUR MOISON EDOUARD ET A MADAME MOISON MARIE-CHARLES

Nous vous proposons de ratifier les rémunérations allouées à Monsieur MOISON Edouard et à Madame MOISON Marie-Charles au cours de l'exercice conformément aux résolutions prévues à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

em

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, il est relaté dans le rapport spécial les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions des associés.

Monsieur MOISON Edouard
La gérance

